

Décision de mise en réserve  
ACCA d'AGEN d'AVEYRON



9 rue de Rome  
BP 711  
12007 RODEZ CEDEX

Décision n° RES 1/2020 portant création de réserve de chasse et de faune sauvage pour l'Association  
Communale de Chasse Agréée d'AGEN d'AVEYRON

Le président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 422-10, L. 422-23, R. 422-65 à R. 422-68, R. 422-85 et R. 422-86,

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2006 relatif aux réserves de chasse et de faune sauvage,

Vu la décision du 23 MARS 2020 portant agrément de l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) d'AGEN d'AVEYRON,

Vu la demande de mise en réserve présentée par l'ACCA d'AGEN d'AVEYRON, en application de la décision de l'assemblée générale du 28 février 2020.

**DECIDE**

**Article 1** La présente décision vise à la création de deux réserves situées sur le territoire de l'Association Communale de Chasse Agréée d'AGEN d'AVEYRON. Ainsi, les terrains ci-dessous désignés, d'une superficie totale de 187 Ha 33 a 06 ca sont érigés en réserves :

Le relevé cadastral est joint en annexe N°1.

Le plan de situation des parcelles mises en réserve de chasse est joint à la présente décision (annexe N°2).

**Article 2** La mise en réserve des territoires est prononcée à compter de la date de signature de la présente décision. Elle est reconduite pour une période de cinq ans, renouvelable tacitement, à compter de la date d'agrément de l'ACCA, soit pour la première fois le 23 Mars 2025.

**Article 3** Tout acte de chasse est strictement interdit en tout temps sur la réserve de chasse ainsi constituée.

Cependant, lorsqu'il est nécessaire au maintien des équilibres biologiques et agro-sylvo-cynégétique, un plan de chasse ou un plan de gestion cynégétique (pour les cervidés et le cas échéant pour les sangliers) pourra être exécuté.

Les conditions d'exécution de ce(s) plan(s) doivent être compatibles avec la protection du petit gibier et la préservation de sa tranquillité. Son exécution doit être autorisée chaque année, selon le cas, par la décision attributive de plan de chasse ou par l'arrêté approuvant le plan de gestion cynégétique.

**Article 4** Le territoire de la réserve doit être signalé sur le terrain de façon apparente par l'A.C.C.A. avec des panneaux indiquant « Réserve de Chasse et de Faune Sauvage ».

**Article 5** L'Association Communale de Chasse Agréée d'AGEN d'AVEYRON s'engage :

- Protéger les populations d'oiseaux migrateurs ;
- Assurer la protection des milieux naturels indispensables à la sauvegarde d'espèces menacées ;
- Favoriser la mise au point d'outils de gestion des espèces ;
- Contribuer au développement durable de la chasse.

**Article 6** Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication au répertoire des actes officiels de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron.

**Article 7** La présente décision, dont l'exécution est confiée au président de l'Association Communale de Chasse Agréée d'AGEN d'AVEYRON, sera publiée au répertoire des actes officiels de la Fédération départementale. Elle fera également l'objet d'un affichage en mairie d'AGEN d'AVEYRON aux lieux habituels d'affichage de cette commune pour une durée d'au moins 10 jours à la diligence du maire, sur demande du président de l'association.

**Article 8** Les services de la Fédération Départementale des Chasseurs sont chargés de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de L'Aveyron ;
- Madame la Préfète de l'Aveyron ;

- Monsieur le président de l'ACCA d'AGEN d'AVEYRON;
- Monsieur le Maire d'Agen d'Aveyron ;
- Monsieur le chef du service départemental de l'Office Français pour la Biodiversité de l'Aveyron.

À Rodez, le 07 Juillet 2020

Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron

Monsieur Jean-Pierre AUTHIER



Annexe N°1 : Relevé cadastral

Annexe N°2 : Plan de situation des parcelles

## ANNEXE N°1

Réserve ACCA Agen			
nom	supf	secnum	
SECTION D'AGEN D'AVEYRON	30710	A 1167	Partielle
SECTION D'AGEN D'AVEYRON	13170	A 0788	
SECTION D'AGEN D'AVEYRON	4300	A 0791	
SECTION D'AGEN D'AVEYRON	17590	A 0786	
SECTION D'AGEN D'AVEYRON	14760	A 0793	
SECTION D'AGEN D'AVEYRON	11870	A 0794	
SECTION D'AGEN D'AVEYRON	11660	A 0795	
SECTION D'AGEN D'AVEYRON	12940	A 0782	
SECTION D'AGEN D'AVEYRON	9670	A 0796	
SECTION D'AGEN D'AVEYRON	8640	A 0797	
SECTION D'AGEN D'AVEYRON	6710	A 0798	
SECTION D'AGEN D'AVEYRON	7120	A 0799	
SECTION D'AGEN D'AVEYRON	7340	A 0800	
SECTION D'AGEN D'AVEYRON	6350	A 0801	
SECTION D'AGEN D'AVEYRON	12720	A 0780	
SECTION D'AGEN D'AVEYRON	13730	A 0783	
SECTION D'AGEN D'AVEYRON	10580	A 0778	
SECTION D'AGEN D'AVEYRON	10300	A 0777	
SECTION D'AGEN D'AVEYRON	9435	A 0774	
SECTION D'AGEN D'AVEYRON	30710	A 1167	Partielle
SECTION D'AGEN D'AVEYRON	10500	A 0790	
SECTION D'AGEN D'AVEYRON	14720	A 0784	
SECTION D'AGEN D'AVEYRON	27070	A 0787	
SECTION D'AGEN D'AVEYRON	30640	A 0785	
COMMUNE D AGEN D AVEYRON	968936	A 0907	
ROUVIER LUDOVIC MICHEL CLAUDE	5270	A 0597	
ROUVIER LUDOVIC MICHEL CLAUDE	4579	A 0964	
ROUVIER LUDOVIC MICHEL CLAUDE	606	A 1631	
ROUVIER LUDOVIC MICHEL CLAUDE	9	A 1633	
ROUVIER LUDOVIC MICHEL CLAUDE	8	A 1635	
ROUVIER LUDOVIC MICHEL CLAUDE	1459	A 1632	
ROUVIER LUDOVIC MICHEL CLAUDE	18733	A 0600	
ROUVIER LUDOVIC MICHEL CLAUDE	1200	A 0966	
ROUVIER LUDOVIC MICHEL CLAUDE	7082	A 0602	
SAINT BAUZEL ANDRE	2620	A 0564	
IZARN JEAN FRANCOIS	50	A 0559	
SAINT BAUZEL ANDRE	3420	A 0563	
ROUVIER LUDOVIC MICHEL CLAUDE	4557	A 1636	
ROUVIER LUDOVIC MICHEL CLAUDE	2691	A 1634	
ROUVIER LUDOVIC MICHEL CLAUDE	3370	A 0605	
COLONGES THIERRY	5200	A 0611	
ROUVIER LUDOVIC MICHEL CLAUDE	1950	A 0963	
COLONGES THIERRY	3770	A 0610	
COLONGES THIERRY	1460	A 0617	

COLONGES THIERRY	3784	A 0618
COLONGES THIERRY	4553	A 0619
MATHA GERARD	5748	A 0579
SAINT BAUZEL ANDRE	10986	A 0583
CAUBEL PIERRE	4904	A 0628
PAULHE PASCAL	2945	A 0615
SAINT BAUZEL ANDRE	11818	A 0613
BATUT PIERRE LOUIS	6507	A 0612
CAUBEL MAXIME	6632	A 0629
ARNAL JULIEN SUCCESSION	4540	A 0630
COMMUNE D AGEN D AVEYRON	500	A 0895
SINGLARD GABRIEL	12050	A 0582
ROUVIER LUDOVIC MICHEL CLAUDE	2373	A 0594
CAUBEL MAXIME	6021	A 0616
MATHA GERARD	5562	A 0580
DRULHE RAYMONDE	2360	A 0575
SINGLARD GABRIEL	10770	A 0576
SAINT BAUZEL ANDRE	6921	A 0572
MONTEILLET MARIE-THERESE	5645	A 0570
TRUEL JOEL ANDRE	4576	A 0569
ARNAL JULIEN SUCCESSION	2944	A 0614
SAINT BAUZEL ANDRE	6876	A 0566
SAINT BAUZEL ANDRE	9620	A 0565
CAULET SEBASTIEN	14419	A 0567
SAINT BAUZEL ANDRE	5240	A 0561
SAINT BAUZEL FABIENNE	9540	A 0562
IZARN JEAN FRANCOIS	7400	A 0986
DRUILHE ALAIN	1310	A 1236
ROUVIER LUDOVIC MICHEL CLAUDE	6610	A 0620
COLONGES THIERRY	7824	A 0623
ROUVIER LUDOVIC MICHEL CLAUDE	16660	A 0621
COLONGES THIERRY	3420	A 0624
DRUILHE ALAIN	4356	A 0626
DRUILHE ALAIN	4148	A 0625
ROUVIER LUDOVIC MICHEL CLAUDE	10560	A 1124
ROUVIER LUDOVIC MICHEL CLAUDE	10560	A 0622
SECTION D'AGEN D'AVEYRON	7060	A 0802
SECTION D'AGEN D'AVEYRON	1750	A 1168
SECTION D'AGEN D'AVEYRON	12510	A 0775
SECTION D'AGEN D'AVEYRON	10180	A 0776
SECTION D'AGEN D'AVEYRON	11460	A 0779
SECTION D'AGEN D'AVEYRON	13570	A 0781
SINGLARD GABRIEL	6060	A 0632
MAZENQ GISELE	11390	A 0560
ROUVIER LUDOVIC MICHEL CLAUDE	9547	A 0595
ROUVIER LUDOVIC MICHEL CLAUDE	24998	A 0596
CAULET SEBASTIEN	6245	A 0568
ROUVIER LUDOVIC MICHEL CLAUDE	29250	A 0601
ROUVIER LUDOVIC MICHEL CLAUDE	19408	A 0587
ROUVIER LUDOVIC MICHEL CLAUDE	5008	A 0584

ROUVIER LUDOVIC MICHEL CLAUDE	24210	A 0609
ROUVIER LUDOVIC MICHEL CLAUDE	30488	A 0607
ROUVIER LUDOVIC MICHEL CLAUDE	45810	A 0581
DRULHE RAYMONDE	45432	A 0573
DRUILHE ALAIN	12227	A 0578
ROUVIER LUDOVIC MICHEL CLAUDE	3122	A 0599
ALAUZET MARIE THERESE	9010	A 0571
ROUVIER LUDOVIC MICHEL CLAUDE	40259	A 0585
ROUVIER LUDOVIC MICHEL CLAUDE	50882	A 0965
ROUVIER LUDOVIC MICHEL CLAUDE	11411	A 0590
ROUVIER LUDOVIC MICHEL CLAUDE	36053	A 0588
SAINT BAUZEL ANDRE	4117	A 1235
SINGLARD GABRIEL	11330	A 0631
ROUVIER LUDOVIC MICHEL CLAUDE	53447	A 0589
ROUVIER LUDOVIC MICHEL CLAUDE	64538	A 0608
ROUVIER LUDOVIC MICHEL CLAUDE	11690	A 0593
ROUVIER LUDOVIC MICHEL CLAUDE	29311	A 0586
SECTION D'AGEN D'AVEYRON	15630	A 0808
SECTION D'AGEN D'AVEYRON	18140	A 0804
SECTION D'AGEN D'AVEYRON	17090	A 0803
CAUBEL MAXIME	3347	A 0627
SECTION D'AGEN D'AVEYRON	38600	A 0805

2355467

Projet réserves ACCA  
187.3306 Ha

